



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Conseil d'Etat CE
Staatsrat SR

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 40, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/ce

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Département fédéral des finances
Secrétariat général
Bundesgasse 3
3003 Berne

Par PDF et sous format Word à :
vernehmlassungen@sif.admin.ch

Fribourg, le 14 février 2017

Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec des Etats et territoires supplémentaires de l'accord EAR à partir de 2018/2019

Réponse à la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre courrier du 2 février 2017 concernant l'objet noté en titre et vous en remercions.

Le canton de Fribourg ne s'oppose pas aux projets d'arrêtés fédéraux mis en consultation ; il reprend néanmoins à son compte la réserve formulée par la Conférence des Directrices et Directeurs cantonaux des finances, dans sa détermination du 27 janvier 2017, selon laquelle « rien ne nous permet de vérifier que les contrôles par le Forum mondial, par l'autorité fiscale américaine (IRS), par la Commission européenne et par le DFF seront aussi rigoureux concernant la confidentialité et la sécurité des données dans les Etats et les territoires qui recevront des informations de la Suisse que ceux qui avaient été appliqués lors de l'examen de la Suisse. Il ne reste qu'à espérer que les engagements pris en faveur de conditions de concurrence équitable à l'échelle mondiale seront respectés. Ceci est d'autant plus important que les règles imposées à la Suisse ont eu pour conséquence que les informations reçues ne sont pas transmises aux autorités fiscales cantonales – par dérogation à l'art. 21 al. 1 LEAR -, sauf par procédure d'appel (art. 32 al. 3 OAR), ce qui accroît encore la charge de travail des autorités cantonales et minimise considérablement les avantages de l'EAR pour la Suisse ».

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Au nom du Conseil d'Etat :



Maurice Ropraz
Président



Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat